DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

Arrondissement de
Marseille

Canton d'Allauch

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIOL

SÉANCE DU 7 JUIN 2021

MAIRIE D'AURIOL (Bouches-du-Rhône)

VILLE D'
AURIOL

DELIBERATION N° 58 / 2021

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, eu égard à la crise sanitaire Covid 19, à l'Espace de la Confluence, avenue Jean Ferrat à Auriol, sous la présidence de Madame Véronique MIQUELLY, Maire d'Auriol.

Date et publicité de la convocation : 01/06/2021

ETAIENT PRESENTS : MM MIQUELLY Véronique, ALLOUCHE Jean-Paul, RAFFAELLY Sandrine, MOLARD Jean-Jacques, ESPOSITO Cécile, SOSCIA Roger, LEGENDRE Céline, BOUILLY Armand, RESSEGUIER Anne-Marie, CHARRA Denis, CAMOUS Richard, MILARDO Jean-Louis, HENRY Christine, RETOR Régine, POURCHIER Claude, BRUNET Denis, BELLON Marie-Dominique, MAUNIER Nicole, VIGNE Jérôme, BOISSY Frédérique, PEREZ Sophie, BRULEY Laurence, GARCIA David, VALLEE Anne-Marie, DI MAGGIO Manon, POURCHIER Gabriel, BARBAROUX Guy, GIRAUD Danièle, AL MHANA Laurence, VOLPE Michèle, ATZORI Jean-Pierre.
AVAIENT DONNE PROCURATION : MM CORDEAU François à BOISSY Frédérique, OF Éric à GIRAUD Danièle.
SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DI MAGGIO Manon

Objet : Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil collectif « Les P'tits Mousses » sis quartier des Artauds - Approbation des choix du délégataire et du contrat concerné et autorisation à donner à Madame le Maire pour sa signature.
Rapporteur : Madame Christine HENRY, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, à la gestion et au suivi des Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI) et des Equipes Educatives.

Par délibération n° 73/2020 en date du 28 Septembre 2020, le conseil municipal s'est prononcé sur le principe du recours à une concession de service public pour l'organisation, la gestion et la direction du multi-accueil collectif « Les P'tits Mousses » sis quartier des Artauds.

Aujourd'hui, conformément aux articles L 1411-5 et L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la commission de délégation de service public présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, *

Vu les motifs du choix de la candidate, *

Vu l'économie générale du contrat, *

(* : Documents envoyés le 20 mai 2021, à chaque membre du Conseil Municipal)

Vu le projet de contrat de concession de service public ci-joint,

Accusé de réception en préfecture
013-211300074-20210607-DCM-2021-58-DE
Date de télétransmission : 08/06/2021
Date de réception préfecture : 08/06/2021

Place de la Libération
13390 AURIOL
Tel. : 04 42 04 70 06
www.mairie-auriol.fr

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 28 Voix Pour et 5 Voix Contre,
DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le choix du concessionnaire auquel Madame le Maire a procédé, en l'espèce, la Mutualité Française PACA et le contrat de concession de service public concerné et ses annexes.

ARTICLE 2 : De dire que la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la commune est imputée en dépenses au Chapitre 011 Nature 6228.

ARTICLE 3 : D'autoriser Madame le Maire à signer ledit contrat et tous documents inhérents à cette concession de service public.

Fait les jour, mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Véronique MIQUELLY

Le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture,
Et de la publication le :
Le Maire, Véronique MIQUELLY

Accusé de réception en préfecture
013-211300074-20210607-DCM-2021-58-DE
Date de télétransmission : 08/06/2021
Date de réception préfecture : 08/06/2021